

PROJET SECTION SPORTIVE SCOLAIRE WATERPOLO

Collège Alain Fournier

Préambule :

La section sportive scolaire est une structure officielle au sein de l'Education Nationale, encadrée par des textes de référence sur l'organisation et le suivi médical des participants (circulaire n°2011-099 du 29-09-2011).

Circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011 (BO n°38 du 20 octobre 2011)

Circulaire interministérielle N°2003-062 du 24-4-20 03 (BO N°22 du 29 mai 2003)

Equilibre de vie :

A travers la charte des sections sportives scolaires (BO juin 2002), « les sections sportives scolaires rendent possible la pratique d'activités sportives dans le cadre scolaire et constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes ». De plus, « la section sportive scolaire permet de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ».

Comment assouvir ma passion sans perturber mes études ?

La cohésion du projet d'établissement piloté par le Chef d'établissement, du projet d'EPS et d'AS, du projet sportif et pédagogique de la section, du soutien familial et du projet personnel de l'élève doit offrir un cadre structuré permettant l'épanouissement de celui-ci au travers de sa passion et de sa réussite scolaire.

Le juste équilibre réside dans l'articulation des différents projets et le soutien mutuel des différents acteurs de la structure.

LES ACTIONS MENEES PAR LA SECTION SPORTIVE WATERPOLO EN COHERENCE AVEC LE PROJET D'ETABLISSEMENT:

Elle représente une mise en œuvre concrète de réussite du projet d'établissement à travers :

AXE I - Aujourd'hui collégien, demain citoyen

Construire la motivation de l'élève : Valoriser le travail et l'investissement personnel en aidant à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier, construire un climat de confiance permettant de développer du goût de l'effort.

AXE 2 – Développer l'épanouissement culturel de nos élèves et permettre l'ouverture au monde qui nous entoure.

La section sportive waterpolo favorise le développement de la politique culturelle et d'ouverture de l'établissement dans le domaine sportif en aidant à la démocratisation d'une activité dont l'accès est très exigeant et difficile.

Viser le développement de la citoyenneté dans le cadre exigeant de la compétition ou chacun à besoin de l'autre pour accomplir un projet.

Dans ce cadre les élèves apprécieront les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite dans une activité qui exige la maîtrise du volume aquatique à travers des déplacements et des luttes de position spécifiques

Ces connaissances nécessitent la maîtrise d'un vocabulaire spécifique mis en pratique dans le cadre de la formation des jeunes officiels et dans la verbalisation des consignes tactiques et techniques lors des entraînements et des compétitions.

Ces compétences donnent accès à un grand nombre de possibilité d'épanouissement dans tout cadre nécessitant une excellente maîtrise des milieux aquatiques.

AXE 3 – Education et réussite de chacun et de tous

Acquérir une culture d'équipe et d'épanouissement dans le cadre d'une solidarité collective tout en offrant un espace favorable à l'acquisition d'une culture sportive indispensable à un citoyen de notre temps.

Valoriser l'excellence dans les méthodes pédagogiques en prenant en compte les différences, induire l'élève à œuvrer dans un projet d'équipe améliorant les points forts de chacun et réduisant solidairement les points faibles de tous.

AXE 4 Aide aux élèves à besoins spécifiques

Le cahier des charges de la section sportive prévoit une personnalisation du parcours scolaire en cas de difficultés.

Il concerne tout élève ayant une moyenne générale inférieure à 12/20 et/ou une moyenne disciplinaire inférieure à 10/20.

La prise en charge s'effectue dans le cadre d'un PPRE par un assistant d'éducation pour une aide individualisée dans les différentes disciplines et une aide à l'organisation dans le travail et dans la gestion de l'agenda de l'élève.

La baisse de résultat scolaire peut s'associer d'une suspension de pratique sportive de manière temporaire en fonction des constats.

CESC : Possibilité de faire intervenir le CAPS (Centre d'Accompagnement et de Prévention pour les Sportifs) ou d'autres intervenants dans les thèmes suivant :

Nutrition, récupération, sommeil.

Prévention des conduites addictives et du dopage.

Intervention du corps arbitral.

AXE 5 Pilotage partagé

La commission de recrutement et de suivi, instance de concertation en vue d'une approche collective de l'évaluation, est composée :

- du chef d'établissement,
- du professeur coordinateur,
- des représentants du club
- du médecin de l'éducation nationale,
- de la conseillère pédagogique
- d'un enseignant d'EPS des classes concernées,
- d'un représentant des parents d'élèves,
- de l'Inspecteur Pédagogique Régional d'EPS.

Elle se réunit une fois par trimestre afin :

- d'examiner les dossiers de candidature
- de valider l'organisation de l'année, le règlement intérieur et le projet sportif,
- d'effectuer le suivi des élèves,
- d'établir le bilan des actions conduites.

AXE 6 Education à la responsabilité et à la citoyenneté

Développer le « mieux vivre ensemble », favoriser l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté, renforcer une éducation à la responsabilité.

Chaque élève signe en début d'année une charte et s'engage à :

Prendre une licence UNSS et FFN pour participer aux compétitions des deux fédérations.

Participer à tous les entraînements (certificat médical obligatoire en cas de blessure ou maladie).

Respecter les valeurs sportives et citoyennes qu'inculquent l'ensemble de la communauté éducative autour de la section.

A avoir une conduite exemplaire tant au collège qu'au club.

A accepter l'égalité entre les sexes par la mise en place d'entraînements, de compétitions et d'arbitrages mixtes avec nécessité de respect entre les genres.

CESC : Responsabiliser les élèves participant à la section sportive, en les motivant et les incitant à travailler davantage dans le cadre d'une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne, par l'adoption des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.

Intervention du CAPS (Centre d'Accompagnement et de Prévention pour les Sportifs CHU Pellegrin) dans les thèmes de la nutrition, de la récupération et du sommeil, de la prévention des conduites addictives et du dopage.

Intervention du corps arbitral.

LES ACTIONS MENEES PAR LA SECTION SPORTIVE WATERPOLO EN COHERENCE AVEC LE PROJET D'EPS:

AXE 1) Développer chez tous les enfants et les adolescents les capacités organiques, motrices et foncières. Les capacités foncières recouvrent des capacités relatives à la résistance, à l'effort intense, soutenu et prolongé et à la récupération rapide des forces. Par extension cette capacité peut inclure des qualités morales et psychiques qui accompagnent les précédentes, telles que la volonté, la ténacité, l'abnégation, la détermination...

AXE 2) Permettre l'accès à un domaine de la culture en assurant l'appropriation de pratiques corporelles et notamment la pratique du waterpolo.

AXE 3) Offrir à chacun, outre les connaissances permettant une meilleure pénétration du tissu social et culturel, celles concernant l'entretien de ses potentialités et l'organisation de sa vie physique aux différents âges de son existence.

LES INTENTIONS:

APPRENDRE A NOS ÉLÈVES A ÊTRE

1) Autonomes:

Prendre en considération leur propre évolution par la tenue d'un cahier d'entraînement.

Etre responsable de ses choix et de ses actions face des situations complexes nécessitant l'apprentissage de connaissances et de compétences pour réussir.

2) Tolérants et solidaires :

Respecter les autres dans leurs différences, de sexe, de capacité, d'opinion dans le cadre de la laïcité et accorder son soutien dans la difficulté.

3) Responsables:

S'établir dans un projet d'évolution personnel dans le cadre du bien commun collectif.

Respecter le matériel mis à disposition.

PROJET PEDAGOGIQUE DE SECTION:

Il se positionne dans une continuité logique de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive lui-même inscrit dans le cadre du projet d'établissement, il vise :

L'acquisition approfondie des connaissances culturelles du waterpolo et de la natation sur différents aspects : historiques, entraînement, management et arbitrage.

Le développement des ressources afin de rechercher l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance et la réalisation de soi grâce à un temps de pratique collectif supplémentaire prévu et aménagé.

L'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de sa vie physique et au développement de sa santé tout au long de sa vie par l'apprentissage et la compréhension d'attitudes et d'habitudes saines, sécuritaires pour soi et pour les autres.

L'engagement dans une voie de spécialisation par un travail suivi et régulier sur l'année au regard des différents aspects culturels de celle-ci.

Donner aux élèves de la section un espace encadré de pratique pour progresser dans leur sport en assurant leur réussite scolaire.

Développer leur autonomie dans les apprentissages et les différents rôles sociaux pour favoriser une image de soi positive.

Les aider à mesurer les conséquences d'une pratique régulière et assidue pour comprendre que la vie en société nécessite effort et travail.

Ces objectifs participent dans l'acquisition du socle commun de connaissances et compétences.

Capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique

Effort, dépassement de soi et compréhension des effets différés, concentration, anticipation, rigueur, développement d'une motricité spécifique, compréhension des connaissances liées au waterpolo, progrès sur les plans techniques, tactiques, de l'équilibre et de la coordination.

Capacité à prendre part à des rencontres et à les organiser

Le développement de savoir-faire sociaux liés à l'activité : capitaneat arbitre joueur observateur/statisticien.

Capacité à prendre part dans l'activité dans le respect des règles et d'autrui

Connaissance du règlement de l'activité sportive pratiquée, pratique de compétition dans un cadre mixte.

Aptitudes à arbitrer ou à juger

Formation de jeunes juges de bon niveau sportif, de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants.

Objectifs sportifs à court termes (en 6^{ème} /5^{ème})

Présenter une équipe mixte aux championnats de France inter régions.

UNSS : Première participation du bassin Aquitain au tournoi national.

Objectifs sportifs à moyen terme (en 4^{ème} /3^{ème})

Titre de championne de France pour les Filles.

Participation au championnat de France avec top 4 pour les garçons

Organisation pédagogique de la section scolaire

Deux entraînements hebdomadaires le mardi de jeudi de 16h à 17h30 plus un entraînement UNSS le mercredi de 13h30 à 16h30.

Pertinence des liens avec l'extérieur/rayonnement:

Structure scolaire encadrée en coordination avec un professeur d'EPS issu du sport de haut niveau et les entraîneurs d'expériences des clubs ressources.

EVALUATION

De l'élève :

Un bilan individuel sur les progrès sportifs et scolaires sera réalisé en commission une fois par trimestre et remis aux parents.

L'obligation de tenir un cahier d'entraînement.

De la section :

. Un bilan annuel de la section sportive établissant les réussites et les difficultés sera réalisé en lien avec l'équipe éducative et proposé au conseil d'administration de l'établissement ainsi qu'aux dirigeants des clubs.

Perspectives :

Étendre la section aux élèves de 4^{ème} 3^{ème} avec un passage à 8 heures hebdomadaire.